

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2017

---

## RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 4)

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° AS170

présenté par

M. Quatennens, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Ratenon,  
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 8, après le mot :

« sécurisant »

insérer les mots :

« , dans l'intérêt des salariés, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa f) du 1° de l'article 3 qui vise à habilitier le gouvernement à prendre par ordonnance des mesures favorisant les dispositifs de gestion des emplois et des parcours professionnels est en contradiction avec l'alinéa g) du 1° de l'article 1 qui prévoit de pouvoir modifier la périodicité ces négociations et donc, potentiellement, de réduire le nombre de négociations dans le temps.